

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 9 septembre 2015, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications, M^{me} Annie Payer, stagiaire en notariat et M^{me} Marie-Philippe Bibeau, stagiaire en communication.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

2015-09-221 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- le retrait du point 9 « Fonds de développement des territoires (FDT) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-222 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 25 AOÛT 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 25 août 2015 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-223 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 17 JUIN 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 17 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-224 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 26 AOÛT 2015**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 26 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-225 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 21 août au 3 septembre 2015 et totalisant 502 353,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel fait part de sa participation à la conférence de presse concernant CERTIFIÉ famille qui a eu lieu aujourd'hui. Lors de cette conférence, neuf nouveaux milieux et six événements ont reçu une certification. M. Gravel profite de l'occasion pour féliciter les récipiendaires.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin mentionne avoir participé à la rencontre de la Table de concertation du lac Saint-Pierre aujourd'hui. Lors de cette rencontre, plusieurs sujets ont été abordés et deux priorités ont été fixées, soit l'érosion des berges et la gestion du trafic commercial et de plaisance.

M. le Préfet Claude Pothier indique qu'il a participé à deux conférences de presse dans la journée, soit :

- le lancement des Journées de la culture qui auront lieu du 25 au 27 septembre prochains; et
 - la remise des reconnaissances CERTIFIÉ famille.
-

2015-09-226 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 220-30-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 220 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 220-30-2015 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-227 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant les règlements numéros 2287 et 2295 tous deux modifiant le règlement de zonage numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2287 et 2295 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-08 RELATIF AU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (MODIFICATION DE LA COMPOSITION)

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement modifiant le règlement numéro 186-08 relatif à la création et l'établissement des règles de régie interne du comité régional culturel sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin de modifier la composition de ce comité.

2015-09-228 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif au contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles pour une période de six (6) mois (partie A), comprenant une option pour une période additionnelle de six (6) mois (partie B).

CONSIDÉRANT qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit : EBI Environnement inc. au coût global (parties A et B) de 3 611 294,24 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, peut négocier à la baisse le prix soumis par EBI Environnement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à l'entreprise EBI Environnement inc. le contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles pour une période de six (6) mois (partie A) au coût de 1 539 145,35 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission;
 - o sous réserve d'une négociation auprès de l'entreprise EBI Environnement inc., le tout conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec;
- bénéficie d'un délai de 90 jours (à compter de la date d'ouverture des soumissions) pour étudier la possibilité d'octroyer l'option contenue à la partie B du document d'appel d'offres (période additionnelle de six (6) mois);
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs au contrat tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-229

AUTORISATION DE SIGNER LA NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT que la MRC, dans une lettre datée du 26 juin 2015, signifiait son intention de conclure une seconde entente de développement culturel avec la Ville de Sorel-Tracy et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet la mise en commun, par l'ensemble des parties, de ressources financières aux fins de l'atteinte d'objectifs convenus entre elles et de la réalisation d'actions et de projets culturels;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de l'aide financière gouvernementale, la MRC doit s'engager à investir dans la réalisation de projets culturels pour l'année 2016;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- accepte de conclure une seconde entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2015-2016;

- détermine que l'investissement maximal de la MRC dans le cadre de cette entente est de 51 000 \$, permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière maximale de 80 100 \$;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-230 **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (REMPLACEMENT DE M^{ME} MARTINE CLOUTIER);**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2014-03-80, procédait au renouvellement des mandats au sein du comité régional culturel (CRC);

CONSIDÉRANT que M^{me} Martine Cloutier, directrice des services éducatifs de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, avait alors été nommée à ce comité;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Cloutier;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du règlement numéro 186-08, la MRC doit nommer, par résolution, les membres du CRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC nomme M^{me} Martine Rondeau, directrice des services éducatifs de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, à titre de membre du comité régional culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-231 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS (1^{ER} OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2010 le gouvernement du Canada a désigné le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la déclaration de la Journée nationale des aînés par le Conseil de la MRC fait partie du plan d'action régional de la politique MADA (Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner annuellement la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC déclare le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-232 **APPUI AU MÉMOIRE DE LA FQM CONCERNANT LE LIVRE VERT VISANT À MODERNISER LE RÉGIME D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémoire préparé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et déposé à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le livre vert intitulé « Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement ».

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2015-08-209, appuyait la position de la MRC d'Argenteuil dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que dans cette résolution le Conseil de la MRC s'engageait à déposer un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le mémoire de la FQM répond grandement aux préoccupations de la MRC qui sont, entre autres, l'autonomie, la collaboration et l'importance d'une meilleure cohésion entre les directions régionales des ministères impliqués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie le mémoire préparé par la FQM et déposé à la Commission des transports et de l'environnement.

Que copie de la présente soit transmise aux autorités compétentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-233 **EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a autorisé le processus d'embauche d'une ressource permanente au poste de technicien en comptabilité (réf. : résolution numéro 2015-07-184);

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée en juillet 2015 pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche soumise par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint - gestionnaire des ressources humaines en date du 9 septembre 2015 (note confidentielle);

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction à ce poste est prévue le 14 septembre 2015;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M^{me} Annie Lanoie à titre de technicienne en comptabilité, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-234 **PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE PROJET EN AMÉNAGEMENT**

Les membres prennent connaissance du mémo préparé par le directeur de l'aménagement en date du 2 septembre 2015 concernant la prolongation du contrat de la chargée de projet à la révision du schéma d'aménagement.

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2014-04-107, procédait à l'embauche d'une chargée de projet en aménagement pour réaliser les diverses tâches liées à cette révision;

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2014-03-72, acceptait de prolonger de six mois, soit jusqu'au 9 octobre 2015, le contrat de travail de la chargée de projet en aménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation contenue dans le mémo du directeur de l'aménagement concernant la prolongation de ce contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accepte de prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 le contrat de travail de M^{me} Audrey-Anne Jacob, chargée de projet en aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-235 **EMBAUCHE AU POSTE DE CONTRÔLEUR DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du contrôleur du contrat de gestion des matières résiduelles se termine le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a octroyé un nouveau contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles à EBI Environnement inc. pour une période de six (6) mois, le tout conformément aux particularités des documents d'appel d'offres et de sa soumission (réf. : résolution numéro 2015-09-228);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'embaucher une ressource pour assurer le suivi et le contrôle administratif de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M. François Ménard au poste de contrôleur du contrat de collecte des matières résiduelles, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2015-09-236 CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2015-09-237 REPRÉSENTATION DE LA MRC À LA CÉRÉMONIE RÉGIONALE DE REMISE DE PRIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'invitation reçue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la cérémonie régionale de remise des prix de l'Ordre national du mérite agricole.

CONSIDÉRANT l'intérêt de M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert et de M. Le Conseiller régional Louis R. Joyal pour représenter la MRC à cette cérémonie;

CONSIDÉRANT que cette activité de l'Ordre national du mérite agricole est prévue le 16 octobre prochain;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la participation de M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert et de M. le Conseiller régional Louis R. Joyal à la cérémonie de remise des prix de l'Ordre national du mérite agricole qui aura lieu le 16 octobre prochain à Boucherville;
- le paiement des frais d'inscription au montant de 95 \$ par personne (taxes incluses);
- le paiement des frais de déplacement se rattachant à cette activité, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2015-09-238 CLASSEMENT DES INVITATIONS

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que les invitations soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du Conseil.

2015-09-239 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière